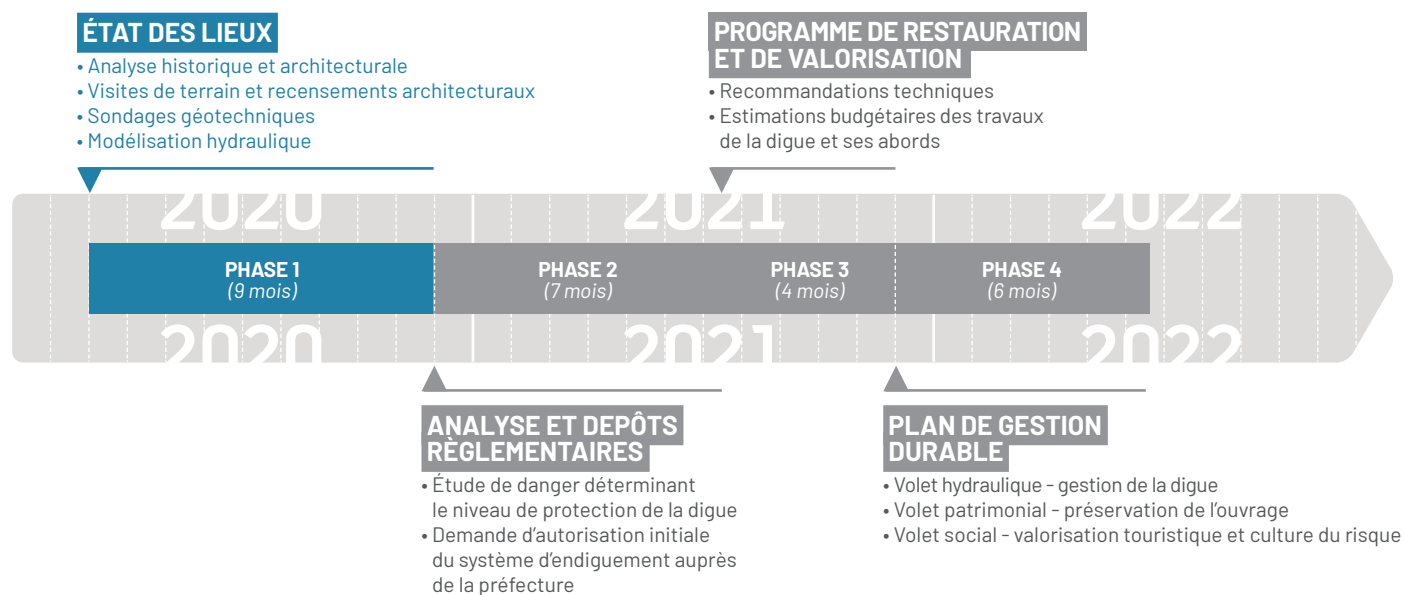


PHASE 1 - ÉTAT DES LIEUX DE LA DIGUE D'ENCEINTE

Compte-rendu des Comités de Pilotage des 3 décembre 2020 et 25 mars 2021

Début de l'étude : état des lieux



INTRODUCTION

Lancée en avril 2020, l'étude hydraulique et patrimoniale de la digue d'enceinte de Caderousse a fait l'objet de deux premiers Comités de Pilotage (COFIL) animés par la CCPRO et le groupement d'experts mandatés, en présence des partenaires techniques et financiers de l'opération. Le COFIL du 3 décembre 2020 a permis de présenter le contexte et les enjeux de l'étude, ainsi que les premières analyses de terrain. Quelques mois plus tard, à l'issue des différents sondages et audits réalisés par l'équipe pluridisciplinaire, le second comité a présenté le diagnostic complet de l'ouvrage, obligatoire en vue de sa déclaration préfectorale et de sa gestion à plus long terme.

LES PARTICIPANTS

- Le gestionnaire de la digue (CCPRO).
- Les entreprises du groupement (sous l'égide d'Arpège Architecture).
- Les services institutionnels (DREAL, DDT, DRAC, ABF...).
- Les partenaires techniques (Commune, Office de Tourisme).
- Les partenaires financiers autres que CCPRO (FEDER, État, DRAC PACA, Département de Vaucluse).

PHASE 1 - ÉTAT DES LIEUX DE LA DIGUE D'ENCEINTE

Compte-rendu des Comités de Pilotage des 3 décembre 2020 et 25 mars 2021

RAPPEL DU PROJET

Une étude pour préserver :

- la sécurité des habitants contre les crues du Rhône
- le monument historique identitaire de Caderousse

Dans le cadre de sa mission GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), la CCPRO est gestionnaire de la digue d'enceinte de Caderousse. À ce titre, elle a obligation d'en évaluer la structure d'un point de vue sécuritaire et de la déclarer auprès de la préfecture. D'un point de vue historique, c'est un ouvrage unique en France, inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. L'étude vise donc également à sa conservation patrimoniale à long terme.



EN SAVOIR PLUS

[sur l'étude](#) > télécharger la présentation

[sur le COPIL n°1](#) > télécharger le compte-rendu du 3 décembre 2020

[sur le COPIL n°2](#) > télécharger le compte-rendu du 25 mars 2021